

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

Arnaud TISIN - ACT 3 CONSULTING
9 rue Antoine le Moiturier - 21000 DIJON
891 467 615 00011

D'une part,

ET

Caroline PARENT
5 place de L'Eglise
21630 POMMARD

D'autre part,

ACT 3 CONSULTING et Caroline PARENT seront ci-après individuellement ou collectivement désignés par la « Partie » ou les « Parties ».

PREAMBULE :

Dans le cadre d'une consultation en vue d'étudier l'opportunité, les conditions ou les modalités d'un achat ou d'une vente d'une ou de plusieurs parcelles faisant partie du vignoble de la Bourgogne, les parties seront amenées à se communiquer des informations.

La communication d'informations sera réalisée dans les conditions définies ci-après.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 - DEFINITIONS :

1.1 - La « Partie Emettrice » désigne la partie qui communique ses informations confidentielles à l'autre partie.

1.2 - La « Partie Bénéficiaire » désigne la partie qui reçoit les informations confidentielles de l'autre partie.

1.3 - Les Parties vont s'échanger des documents, informations, études et outils relatifs au projet énoncé en préambule, ci-après désignés globalement « les informations ».

ARTICLE 2 - CONFIDENTIALITE :

2.1 - La Partie Bénéficiaire s'engage à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par la Partie Emettrice ou auxquelles elle aura accès à l'occasion de l'exécution du présent accord.

2.2 - La Partie Bénéficiaire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises par elle pour la protection de ses propres informations confidentielles.

2.3 - La Partie Bénéficiaire s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux membres de son personnel appelés à en prendre connaissance et à les utiliser.

2.4 - La Partie Bénéficiaire s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ses employés, selon l'article 2.3 du présent accord, traitent lesdites informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent accord.

ARTICLE 3 - UTILISATION DES INFORMATIONS :

3.1 - Les informations obtenues par la Partie Bénéficiaire ne pourront être utilisées que pour l'exécution du projet visé au préambule. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite de la Partie Emettrice.

3.2 - En aucun cas, la Partie Bénéficiaire ne pourra se prévaloir sur la base desdites informations d'une quelconque concession de licence ou d'un quelconque droit d'auteur ou de possession antérieure selon la définition du Code de la Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 4 - EXCEPTIONS :

Toutefois, les dispositions prévues au présent accord ne s'appliqueront pas aux informations pour lesquelles la Partie Bénéficiaire pourra prouver :

- qu'elle les possédait avant la date de communication par la Partie Emettrice,
- que ces informations étaient du domaine public avant la date de communication par la Partie Emettrice ou qu'elles y sont entrées par la suite sans qu'une faute puisse être imputée à la Partie Bénéficiaire,
- qu'elle les a reçues sans obligation de secret d'un tiers autorisé à les divulguer.

ARTICLE 5 - DUREE :

5.1 - Le présent accord prend effet le 27 Avril 2021 et demeure en vigueur jusqu'à 27 Avril 2022.

5.2 - Les dispositions de confidentialité prévues au présent accord s'appliqueront pendant toute la durée de celui-ci et pendant cinq (5) ans après son échéance ou sa résiliation quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 6 - LOI APPLICABLE ET LITIGES :

Le présent accord est régi par la loi française.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les différends seront portés devant le tribunal compétent du ressort du siège social de la partie la plus diligente.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chaque partie.

A : Dijon
Le : 27/04/2021

A : *Pouillard*
Le : *27/04/2021*

Arnaud TISIN

Caroline PARENT



ACT 3 CONSULTING
3 rue Antoine le Moiturier - 21000 DIJON
Mob. : 06 81 27 16 34
E-mail : contact@act3.consulting
Siret : 891 487 615 00011

